



Réunion publique du Conseil de Quartier Blanche-Trinité

Mardi 16 octobre 2018 à 19h

Ecole 32 rue de Bruxelles

La lutte contre les incivilités

Membres du bureau du conseil de quartier présents : Francis Bidal, Audelin Chappuis, Alain Finot, Emma Blancheton, Jean-Pierre Plagnard, Frédéric Pochat, Isabelle Vught (élue référente du quartier), Mariella Eripret (coordinatrice des conseils de quartier).

Intervenants : Daniel Dauphant et Eric Ducret, DPSP (Direction de la prévention et de la sécurité du public) ; Alexis Govciyan, 1^{er} adjoint à la Maire du 9^e chargé du respect de l'espace public, de la sécurité publique, de la médiation, de la mémoire et du monde combattant.

Le mot de bienvenue est adressé par Isabelle Vught, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'animation locale, aux relations avec les associations et les institutions de la métropole du Grand Paris et élue référente du quartier Blanche-Trinité.

Jean-Pierre Plagnard, membre du bureau, introduit le thème de la réunion avant de donner la parole à Daniel Dauphant et Eric Ducret de la circonscription 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} de la Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP).

Voir la présentation en annexe.

Compléments et questions

La Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP) a été créée récemment. Elle regroupe tous les pouvoirs de police afin de lutter contre l'ensemble des incivilités.

Il ne s'agit pas d'une police municipale.

Il y a peu d'effectifs.

Le nombre de procès-verbaux dressés depuis sa création a été multiplié par dix : il y en avait 400 ou 500 par an avant, il y en a eu 4600 depuis 2018.

Les locaux de la circonscription 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements sont situés au 25 rue de Liège. 50 inspecteurs de sécurité publique y sont affectés.

Ses missions sont vastes :

- La lutte contre les incivilités
- La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux
- L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population
- La tranquillisation des quartiers et des événements festifs
- L'animation des politiques de prévention
- La prévention des risques majeurs
- Les outils d'analyse et de pilotage

Les mœurs changent. De nos jours, les pique-niques sur les berges ou dans les parcs sont devenus très fréquents. Souvent les déchets sont laissés sur place.

Isabelle Vught : quelles sont les missions qui vous occupent le plus ? Peut-on vous appeler directement ?

DPSP : la répartition des effectifs se fait équitablement sur les trois arrondissements. Les agents répondent aux sollicitations.

Chaque matin, une brigade de la DPSP se rend dans les squares à leur ouverture puis poursuit sa tournée.

Il n'est pas possible de contacter la DPSP directement car la ligne serait rapidement saturée. Il faut passer par l'application « Dans ma rue » ou appeler le 3975 ou encore interpeler les élus qui ensuite transmettront directement la demande à la DPSP.

Les agents portent des uniformes sur lesquels est marqué « surveillance ».

Alexis Govciyan : la DPSP a à peine un an, son organisation se met peu à peu en place. Les agents sont de bonne volonté mais ils ont peu de moyens. La Maire du 9^e a nommé un premier adjoint en charge des questions de sécurité car ce sujet est une priorité pour l'équipe municipale du 9^e.

La Maire n'a pas autorité sur le commissariat qui d'ailleurs n'a pas non plus beaucoup de moyens. 200 agents sur l'arrondissement.

Mais nous sommes en relation 24h/24.

Pour tout problème, il ne faut pas hésiter à contacter Alexis Govciyan qui fera immédiatement le lien avec le commissariat.

L'équipe municipale a obtenu une brigade de quartier pour le secteur des Grands Magasins. Elle demande à la Préfecture de Police de doter le quartier de moyens spéciaux. Il existe désormais une brigade territoriale de contact (BTC) pour le quartier Blanche-Trinité, la place de Clichy et le quartier Anvers. Ils sont munis de gilets pare-balles. Cette brigade tourne toute la journée et sera bientôt renforcée en effectifs.

La place Adolphe Max est très problématique.

Il y a un temps politique : on décide. Mais il y a ensuite un temps administratif, technique, juridique, etc. qui rend l'application des décisions très lente. Par exemple pour installer une caméra, il faut six mois.

La Mairie du 9^e a organisé une réunion entre le commissaire central et la DPSP afin qu'ils se rencontrent et qu'ils puissent s'organiser ensemble car certaines actions doivent être menées par les deux entités.

Aucune législation n'interdit aux sans-abris d'être là où ils sont. Il n'est pas possible de faire partir des gens manu militari sauf en cas d'agression. Il est seulement possible de verbaliser.

Delphine Bürkli a fait appel à une société privée avec un maître-chien pour sécuriser la place Adolphe Max.

La police et la DPSP passent très régulièrement en voiture ou à pied. Des rapports sur la situation sont établis régulièrement.

Habitant : des agents sont effectivement sur place donc la situation s'améliore. Lorsqu'on intervient personnellement pour faire une remarque, cela peut devenir violent donc dangereux. Les agents de sécurité interviennent parfois mais les délinquants ne font que se déplacer. Les agents sont de bonne volonté mais ils ne connaissent pas le quartier.

DPSP : le flagrant délit relève du domaine de la police.

Pour verbaliser une personne pour épanchement d'urine, celle-ci doit être prise sur le fait. Il y a eu 30 PV dressés pour épanchement d'urine dans la rue Pierre Haret.

Habitante : la saleté entraîne la saleté. Un effort de propreté doit être fait par la mairie. Si on se focalise sur la répression, cela ne fera pas avancer les choses.

Alexis Govciyan : c'est une question de salubrité. Les personnes à la rue ont des problèmes de santé, de sécurité et sont souvent désocialisées. On ne peut pas faire partir des SDF quand ils ont des affaires avec eux.

Isabelle Vught : Tout le monde est coupable s'agissant de la propreté. Le civisme concerne tout un chacun.

La population du 9^e est multipliée par 3 en journée. L'arrondissement compte chaque jour 200 000 personnes. Or les moyens qui lui sont dévolus sont ceux d'un arrondissement considéré comme peu difficile.

Habitant : participe activement sur l'application « Dans ma rue ». Comment en tant que citoyen, peut-on participer davantage ? Quand on voit une personne jeter un mégot par terre, quelle est la stratégie à adopter ? Si le citoyen ne peut pas résoudre le problème lui-même, à qui peut-il s'adresser ?

Alexis Govciyan : il est important de témoigner à chaque fois même si on a l'impression que la police ne fait rien. On peut prendre des photos. Cela constitue peu à peu un dossier.

Le conseil de quartier a pour rôle de relayer l'information.

Des référents sécurité ont été désignés dans chaque conseil de quartier.

Habitant : la DPSP peut-elle verbaliser les deux-roues qui roulent sur les trottoirs ?

Habitante : un effectif de 50 personnes est ridiculement bas. Quel est le budget consacré à la DPSP par rapport au budget municipal global ? Les agents ont beaucoup de mérite.

Il ne sert à rien de protester, ce n'est pas notre rôle et il ne faut pas se mettre en danger. Un fait divers s'est produit dans le 18^e arrondissement récemment. Quelqu'un est entré dans un bus avec un vélo. Un passager a protesté et s'est fait tuer à coups de couteau.

Habitant : il a transmis un dossier concernant le problème des terrasses de cafés. Qu'advient-il de ces dossiers ?

Alexis Govciyan : le dossier a été transmis à la police qui prendra contact avec lui quand elle interviendra.

Isabelle Vught : il existe des associations de défense des piétons (« 60 millions de piétons »), des handicapés ou contre les deux-roues motorisés (« Ras le scoot »). Il est possible d'y adhérer et d'y faire appel.

Habitant : - des numéros peuvent être affichés dans les halls d'immeuble afin de contacter les bons interlocuteurs en cas d'agression ou d'incivilités commises.

- Il faut afficher les textes de lois et les peines encourues dans les bars concernant les terrasses, le bruit, etc.
- À la piscine Drigny, il est intervenu auprès d'un jeune garçon qui commettait des incivilités. Vingt jeunes menaçants l'attendaient ensuite à la sortie. L'agent d'accueil a déclaré qu'il ne pouvait rien faire. La police a déclaré qu'elle ne pouvait pas être partout.
- Les vélos, scooters et trottinettes circulent à une vitesse supérieure à 25 km/h, ce qui est très dangereux.

DPSP : s'agissant de l'agression à la piscine, l'agent d'accueil a commis une faute professionnelle. Il aurait dû contacter la DPSP. Il faut rappeler au personnel ses obligations.

Habitant : un hôtel a aménagé une terrasse dans une cour d'immeuble sur un ancien jardin. Des arbres ont été coupés et l'installation n'est pas conforme. Des clients restent là jusque tard dans la nuit ce qui crée des nuisances sonores. Que faut-il faire ? Faut-il continuer à appeler la police chaque soir ?

Alexis Govciyan : avec Delphine Bürkli, nous sommes allés rappeler les règles. L'illégalité a été constatée. Les responsables ont un délai légal de deux mois pour tout remettre en l'état. Le dossier est très suivi. Si le problème persiste, ils seront verbalisés.

Habitant : à quelle heure la DPSP cesse-t-elle de travailler ?

DPSP : la DPSP travaille 24h/24. Entre 18h et 2h du matin, 12 personnes (3 équipages de 4) patrouillent sur les trois arrondissements.

Habitant : la police est absente place Adolphe Max. Il devrait y avoir des contrôles d'identité systématiques. Des buvettes continuent de vendre de l'alcool au-delà de la limite autorisée. La DPSP est-elle à même de faire respecter les interdictions de vente d'alcool, les interdictions de consommation sur la voie publique ?

Habitant : avec plusieurs parents, ont fait remonter les incivilités commises dans le square Berlioz. Les marginaux présents à cet endroit constituent un danger potentiel pour les enfants. Il n'est pas normal que la DPSP n'intervienne pas. Il faut que les agents demandent à ces personnes de partir et vérifient qu'il n'y a pas de débris laissés dans le square.

DPSP : normalement, des agents passent chaque matin dans les squares et incitent les sans-abris à sortir mais ne peuvent pas les y contraindre.

Habitant : ne peut-on pas faire voter en conseil d'arrondissement l'installation de caméras au square Berlioz même si cela prend du temps ?

Alexis Govciyan : il y a déjà une caméra mais elle a un angle mort. La mairie a demandé une deuxième caméra à la Préfecture de Police qui n'a pas répondu pour l'instant. C'est une question récurrente dans les conseils d'arrondissement. La place Adolphe Max est une priorité. Une réunion publique sera organisée prochainement par le Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin sur le thème de la sécurité.

Les participants à la réunion sont invités à écrire leurs constats, remarques, plaintes, propositions sur des post-it et à les coller sur une carte de l'arrondissement aux endroits où se produisent les incivilités.

Annexe :

Présentation de la Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP).



La direction de la prévention, de la sécurité et de la protection

- DPSP -

Ses missions

- La lutte contre les incivilités
- La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux
- L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population
- La tranquillisation des quartiers et des événements festifs
- L'animation des politiques de prévention
- La prévention des risques majeurs
- Les outils d'analyse et de pilotage

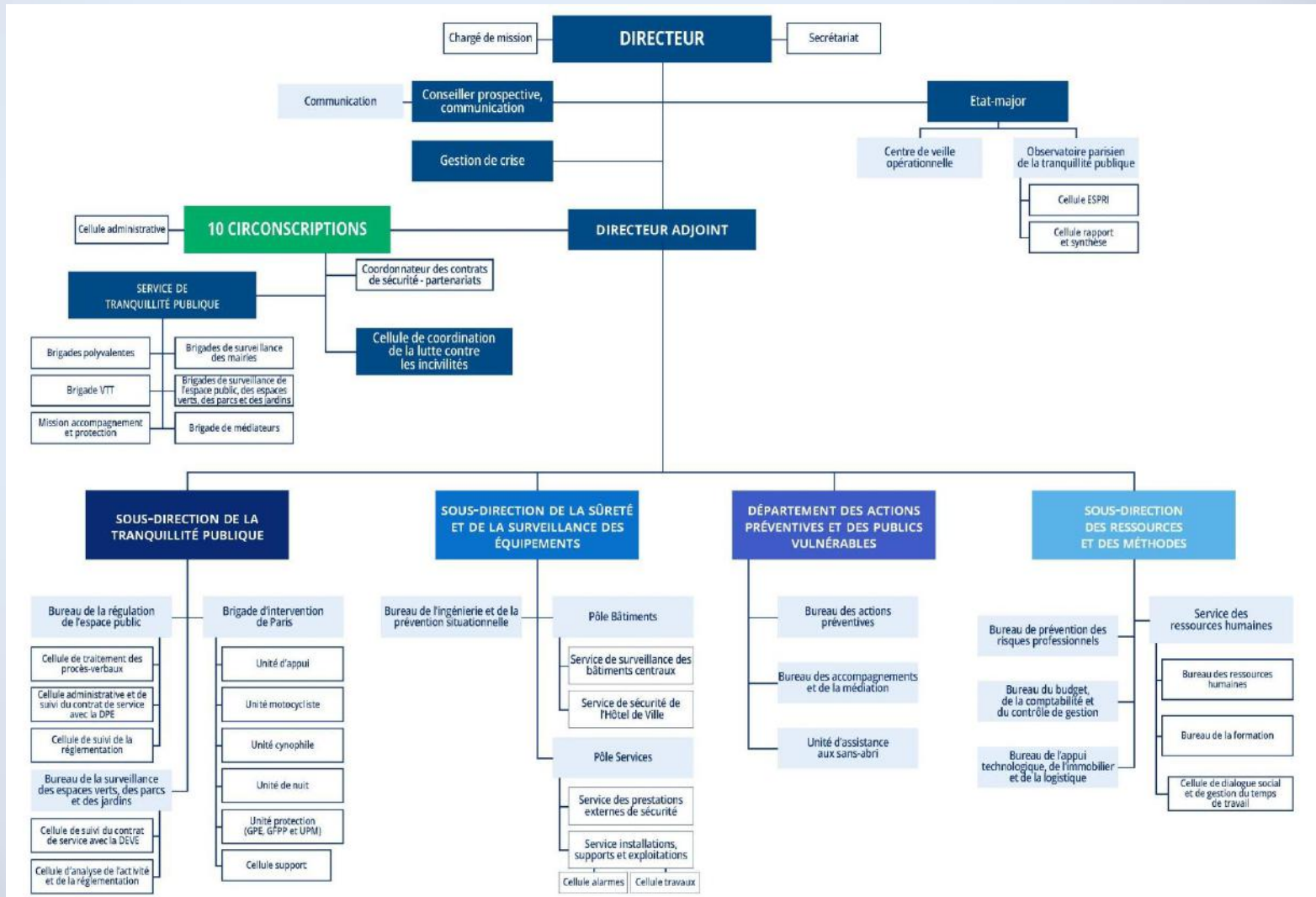


Pourquoi une nouvelle direction?



- **Mieux lutter contre les incivilités du quotidien**
(dépôts d'encombrants, malpropreté, occupation abusive de l'espace public, nuisances sonores...)
- **Rassembler au sein d'une même direction l'ensemble des agents luttant contre les incivilités**
- **Doublement des moyens humains : près de 1900 agents en uniforme qui interviennent sur la totalité de l'espace public : rues, parcs et jardins,....**
- **Affectation de moyens supplémentaires aux jours et heures les plus pertinents (week-end et soirée)**
- **Une déconcentration plus fine permettant un engagement en continu au plus près des réalités singulières des arrondissements**

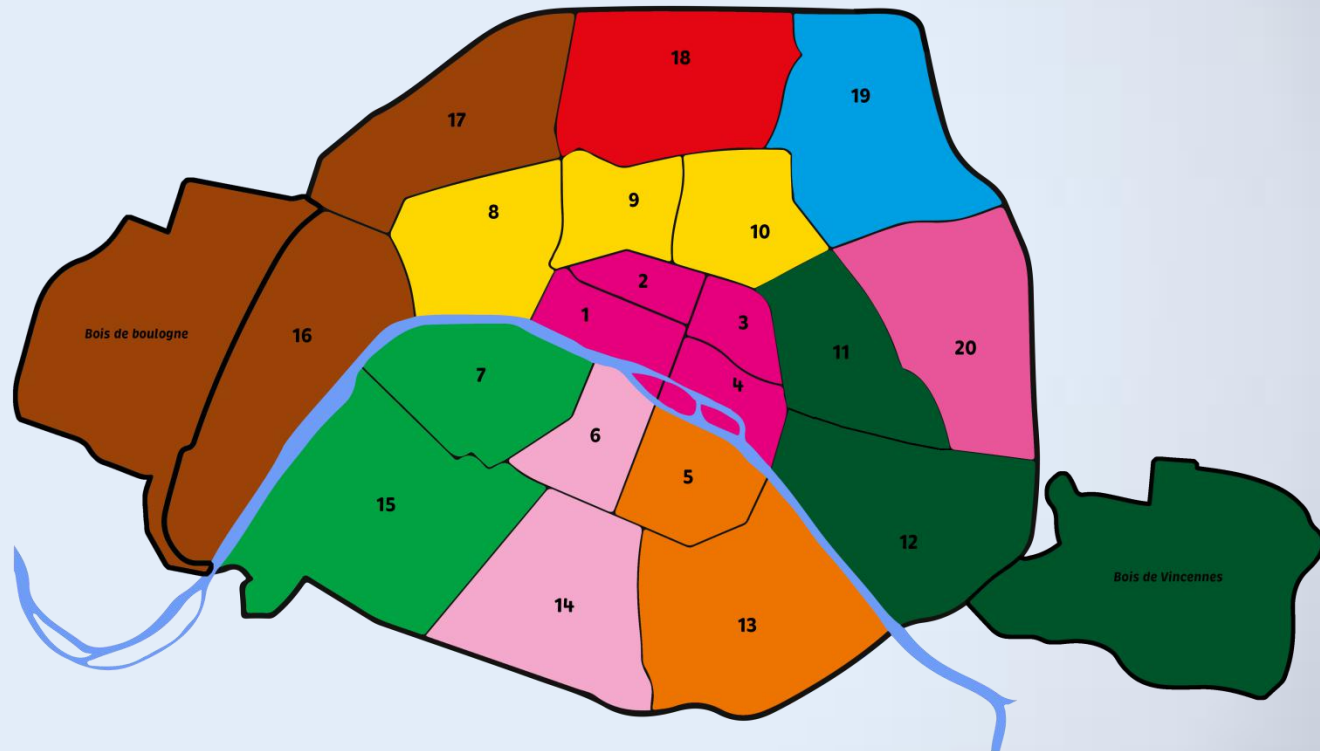
L'organisation de la nouvelle direction



La lutte contre les incivilités (1/3)

- La DPSP est composée de 10 circonscriptions territoriales

Le chef de circonscription est le seul interlocuteur des mairies d'arrondissement en matière de lutte contre les incivilités



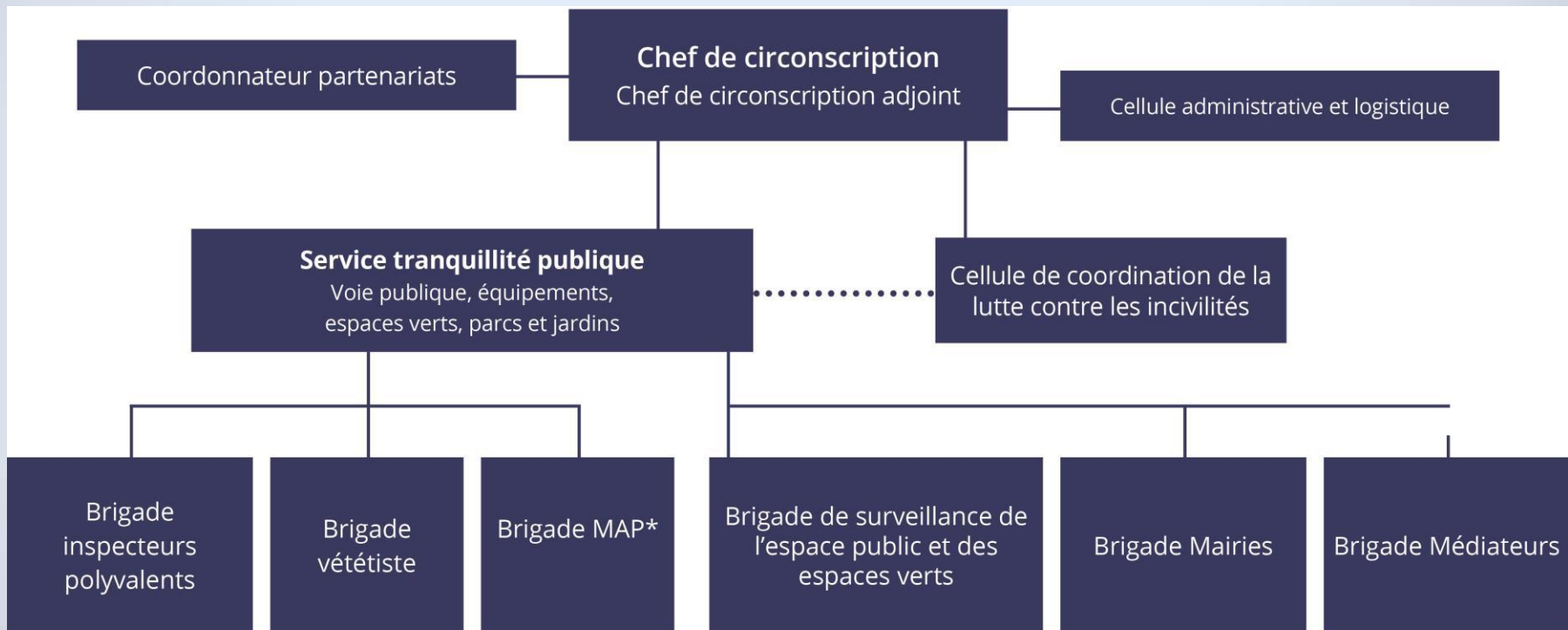
45 697

Procès verbaux dressés en 2015

10

Circonscriptions territoriales

La lutte contre les incivilités (2/3)



* MISSION ACCOMPAGNEMENT PROTECTION (Accompagnement des personnes âgées lors de leurs dépôts et retraits bancaires, contrôle des points d'école, aide aux victimes vulnérables)

1

Cellule de coordination
de la lutte contre les incivilités

1

Brigade de surveillance
des espaces verts

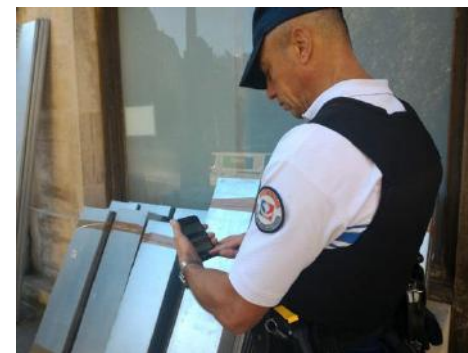
40

ISVP environ pour chacune
des circonscriptions

La lutte contre les incivilités (3/3)

- **La DPSP est dotée de structures de pilotage**
 - Le bureau de régulation de l'espace public
 - Le bureau de la surveillance des espaces verts
- **La DPSP s'appuie sur une brigade d'intervention (BIP)**
 - Composée de 300 agents, la BIP intervient 7j/7, 24h/24 sur l'ensemble du territoire parisien
 - Elle dispose d'une unité d'appui, une unité de nuit, une unité cynophile et une unité de protection.
- **La verbalisation dématérialisée et innovante**

Les ISVP utilisent un *Smartphone* doté d'une application permettant la saisie et le transfert rapide du procès verbal



900

Inspecteurs de sécurité

500

Agents d'accueil et
de surveillance

320

Agents à la BIP

La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux

- La protection des équipements, des usagers qui les fréquentent et des personnels qui y travaillent est l'une des missions prioritaires
- Cette protection est assurée par les agents d'accueil et de surveillance (AAS) appuyés par les inspecteurs de sécurité (ISVP)
- La protection passe aussi par des dispositifs technologiques
 - La DPSP effectue des diagnostics, préconise et coordonne l'installation de dispositifs de sûreté coordonné au Centre de veille opérationnel (CVO)
- La DPSP a recours à des prestataires externes
Le service de prestations externes de sécurité coordonne et contrôle l'activité des sociétés de gardiennage
- La DPSP subventionne le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS)
qui assure la surveillance de 500 immeubles sociaux (plus de 75 000 logements surveillés)

57 540

Missions des ISVP dans les
équipements municipaux en 2015

660

Sites sous alarmes
raccordés au CVO

240

Dispositifs de sécurisation
mis en place en 2015



L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population

- **La protection des écoliers**

440 traversées de rues « points écoles » assurées par des vacataires

- **L'accompagnement des personnes âgées lors de leurs démarches bancaires**

Dispositif d'accompagnement et de protection pour des opérations bancaires en toute sécurité.

- **L'assistance aux sans-abri**

L'unité d'assistance aux sans-abri assure auprès des sans-abri le lien, l'assistance et le suivi social dans le but de permettre la sortie de rue.

- **L'aide aux jeunes en difficulté**

- Contribution de la DPSP au dispositif « Ville Vie vacances » (300 000 euros de subventions et des ISVP mis à disposition)
- La DPSP anime avec les Mairies d'arrondissement les « cellules d'échanges d'informations nominatives Mineurs en difficultés »



440

Points d'école surveillés

2 000

Accompagnements de personnes âgées par an

6 000

Jeunes bénéficiaires du dispositif « VVV »

La tranquillisation des quartiers et des événements festifs

- **Les médiateurs « correspondants de nuit » assurent 3 missions :**
 - La médiation (prévention des nuisances et des incivilités, résolution de « petits » conflits de voisinage ou entre usagers de l'espace public)
 - La veille sociale (écoute des personnes fragilisées, orientation vers les services sociaux)
 - La veille technique (signalement aux services techniques des dysfonctionnement en matière de voiries, de propreté...)
- **Les zones de sécurité prioritaires (ZSP)**
 - Trois zone à Paris : les quartiers Barbès/Château-Rouge/Goutte d'Or, Curial-Cambrai/Stalingrad et Orteaux/Saint-Blaise/Réunion.
 - Objectif : répondre aux préoccupations des habitants confrontés à la délinquance, à la violence et aux trafics.
- **Le plan sécurité des touristes**

Dispositif spécifique et coordonné avec la Police sur les territoires municipaux à forte fréquentation touristiques. Les ISVP mobilisés bénéficient d'une formation en anglais
- **La sécurisation des grands événements**

Piétonisation, foire du trône, nuit blanche...



125

Correspondants de nuit
Dans 10 arrondissements

3

Zones de sécurité
Prioritaires à Paris

2 320

Patrouilles dans les sites
touristiques en été 2016

L'animation des politiques de prévention

- **Le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS)**

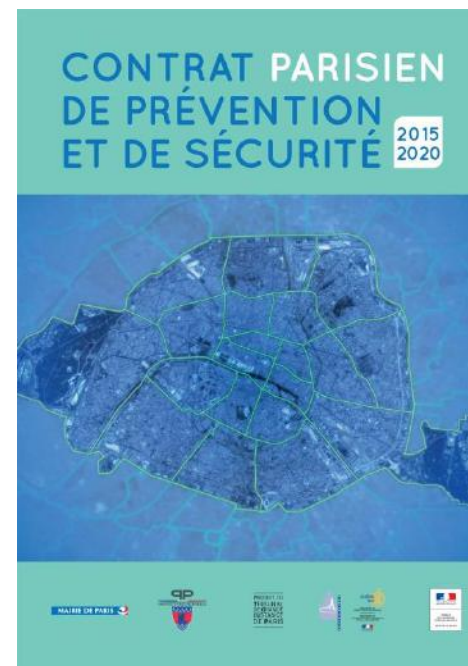
- Coopération entre les principaux partenaires publics parisiens compétents en matière de prévention et de sécurité
- Il prévoit un plan d'actions organisé autour de 3 axes:
 - prévenir la délinquance des jeunes
 - lutter contre les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes
 - améliorer la tranquillité publique.

- **Les 20 contrats d'arrondissement**

Sur le modèle du CPPS, ces contrats déclinent les actions à mener à l'échelle locale. Ils sont élaborés en concertation avec les Maires d'arrondissement.

- **La prévention de la récidive**

- TIG
- Chantier d'insertion pour des personnes sortant de prison
- Financement de 2 postes de « coordonnateurs justice » pour des personnes travaillant dans des Maisons d'arrêt
- Programme d'accompagnement renforcé pour des jeunes parisiens impliqués dans les trafics de stupéfiants
- Soutien d'un chercheur du CNRS qui effectue une thèse sur les facteurs de « désistance »



1

Contrat parisien de
Prévention et de sécurité

20

Contrats de prévention et
sécurité d'arrondissements

400

TIG dans les services
de la Ville en 2015

La prévention des risques majeurs

- **Mission de sauvegarde de la population**

En cas de risques sanitaires, naturels, technologiques, bâtimentaires, terroristes ou grands rassemblements sociaux ou festifs

- **Élaboration, en amont, de plans d'actions**

- Coordination avec l'ensemble des services municipaux mais aussi avec les services de l'Etat et les opérateurs de réseaux
- Actualisation des documents règlementaires sur les risques majeurs (plan communal de sauvegarde ou le document d'information communal sur les risques majeurs...)
- Organisation d'exercices mettant en scène des situations de crise

- **Informier la population**



Les outils d'analyse et de pilotage

- **Le Centre de veille opérationnelle**

- En fonction de la nature de l'événement, de sa gravité et du caractère urgent, le CVO diffuse les informations aux élus et cadres de la Ville.
- Le CVO coordonne les astreintes de toutes les directions de la Ville et déclenche l'intervention des services concernés

- **L'observatoire parisien de la tranquillité publique**

- Recensement des faits de nature à troubler la tranquillité publique dans les équipements municipaux (procédure ESPRI)
- Analyse transmise, chaque semaine, aux circonscriptions territoriales qui peuvent ainsi adapter leurs dispositifs opérationnels
- L'OPTP fournit également des bilans aux directions et alimente le service de la prévention situationnelle pour l'élaboration de ses études de sûreté...

10 572

Signalements recensés
En 2015

- 9,72%

d'atteintes aux personnes dans les
équipements municipaux en 2015

